



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

BOURSES D'ÉTUDES ET D'APPRENTISSAGE

Un plan d'action est mis en oeuvre pour accélérer le traitement des demandes urgentes

L'Office des bourses d'études et d'apprentissage (OCBE) connaît actuellement des difficultés pour assurer le traitement des demandes de bourses d'études et d'apprentissage. Soucieux d'apporter une réponse concrète aux personnes concernées, le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) va déployer, avec l'appui du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), un plan d'action afin d'accélérer le traitement des demandes urgentes.

Pour l'année académique 2016-2017, près de 9000 demandes de bourses ont été déposées. C'est 600 demandes de plus que lors de l'année précédente. Outre cette augmentation, l'Office a dû faire face à la conjonction de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, de l'intégration du régime des bourses d'études dans le système du revenu déterminant unifié (RDU) et d'une problématique RH exceptionnelle (plusieurs absences de longue durée). Cette situation a provoqué un retard de traitement par rapport aux dernières années. A ce jour, près de 3000 dossiers ont fait l'objet d'une décision; restent 5800 dossiers en cours de traitement, dont 1400 considérés comme prioritaires ou urgents, puisqu'ils concernent des requérants indépendants ou dépendants avec frais de logement reconnus.

Face à ces difficultés, pour combler le retard et traiter le plus rapidement possible les demandes prioritaires, le SESAF-OCBE prend les mesures suivantes :

- Versement d'une avance, sur la base d'une décision provisoire, de 60% du montant de la bourse 2015-2016, pour les personnes qui ont reçu une bourse de plus de 4000 francs en 2015-2016 et ont fait une demande de renouvellement ; près de 1000 personnes sont concernées et recevront cette avance dans les 10 jours ;
- Affinement des critères de priorisation des dossiers (requérants avec frais de logements reconnus, requérants ne pouvant bénéficier de l'aide d'aucun tiers) ; cela concerne 400 personnes environ dont les dossiers seront traités dans les 15 jours ;

- Augmentation significative de l'effectif des collaborateurs de l'Office par transfert interne et engagement d'auxiliaires, heures supplémentaires demandées aux collaborateurs ;
- Coordination intensifiée avec les partenaires des autres prestations sociales, afin d'accélérer les échanges d'informations nécessaires au traitement des demandes.

L'objectif fixé est donc de traiter les quelque 1400 dossiers prioritaires d'ici mi-décembre.

Les personnes qui attendent une réponse et sont dans une situation particulièrement difficile peuvent adresser un message électronique à info.bourses@vd.ch.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 29 novembre 2016

DFJC, Serge Loutan, chef du Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation,
021 316 54 01